

• **Les aides sociales facultatives**

Pour effectuer	Lieu de retrait	Documents à fournir	Conditions d'octroi	Délai d'instruction
Demande de secours mensuels	CCAS de Fresnes sur Escaut	<u>Justificatifs à fournir pour une première demande :</u> -attestation de la caisse d'allocations familiales -attestation récente d'inscription ASSEDIC -quittance de loyer -justificatif des ressources des 3 derniers mois de toutes les personnes vivant au foyer -avis de (non) imposition Pour les propriétaires : -copie de l'avis de taxe foncière	1 an de présence sur la commune Sous condition de ressources	1 semaine
Demande d'aide à la prise en charge de frais d'obsèques	Dossier de demande d'aide à effectuer auprès du C.C.A.S.	<u>Justificatifs à fournir :</u> Devis de l'entreprise funéraire Copie du livret de famille Acte de décès Justificatifs des ressources et des charges du défunt. Avis d'imposition des membres de la famille.	Devis ne devant pas excéder 3000 euros. Sous conditions de ressources après entretien avec : M le Maire : président du CCAS de Fresnes sur Escaut M.HENRARD :vice président du CCAS de Fresnes sur Escaut M.IBANEZ : directeur du CCAS de Fresnes sur Escaut	Etude par la commission du CCAS en fonction des dates de réunion.
Demande d'aide à la prise en charge des frais de centre de loisirs	Dossier de demande d'aide à constituer au C.C.A.S.	<u>Justificatifs identiques aux Demandes de secours mensuels</u>	Sous conditions de ressources. Etre bénéficiaire des secours du C.C.A.S.	Immédiat si la famille est déjà bénéficiaire des secours .
Demande d'aide à la prise en charge des frais d'inscriptions dans les clubs sportifs	Dossier de demande d'aide à constituer au C.C.A.S.	<u>Justificatifs identiques aux Demandes de secours mensuels (2/3 du montant de l'aide peut être pris en charge par le CCAS et l'OMS)</u>	Sous conditions de ressources. Etre bénéficiaire des secours du C.C.A.S.	Immédiat si la famille est déjà bénéficiaire des secours.